



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE
WILAYA DE TISSEMSILT



21 أكتوبر 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

N° 569 /DG/2025

DATE LE :

MISE EN DEMEURE N°01

A L'Entreprise: Aourai Meddah dont Le Siège Social : Cite Beni Maida N° 67 Tissemsilt. Détentrice du contrat N°08/2025 En Date du 14/05/2025. Réalisation des travaux de 60/160/2000 logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE) y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires » -wilaya de tissemsilt .Lot N° 07: 60 logts A Bordj Emir Abdelkader-wilaya de tissemsilt « Programme LPL année 2024 ».

- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 de la 20/05/2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des Marchés et de délégation de service public. Vu le contrat visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°08/2025 en date du 14/05/2025 approuvé par le service contractant en date du 14/05/2025 sous le numéro 08/2025 concernant le projet **Réalisation des travaux de 60/160/2000 logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE) y compris les travaux de viabilisation "réseaux tertiaires" wilaya de Tissemsilt .Lot N° 07: 60 logts à Bordj Emir Abdelkader-wilaya de Tissemsilt . « Programme LPL année 2024 »**, conclu avec l'entreprise de travaux **Aourai Meddah** dont le siège social : **Cite Beni Maida N° 67 Tissemsilt**.
- ❖ Vu l'ordre de service en date du 19/05/2025 sous le numéro 22/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise de travaux **Aourai Meddah** en date du 19/05/2025
- ❖ Vu l'abondement du chantier par l'entreprise, et le manque de matériaux de construction, de matériels et de moyens humains nécessaires,
- ❖ Vu le retard engendré par rapport au planning.
- ❖ En application de l'article 30 du contrat N°58/2024 en date du 27/11/2024 qui stipule la résiliation.
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux.
- ❖ L'entreprise de travaux de bâtiment Dont Toute Ses Phases: **Aourai Meddah dont Le Siège Social : Cite Beni Maida N° 67 Tissemsilt**, est mise en demeure de reprendre l'achèvement des travaux reste à réaliser ; et ceci dans un délai de **soixante deux heures (72H)** à compter de la date de publication de la présente mise en demeure. Faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

Le Directeur Général